

## NON À LA BAISSSE DES PENSIONS

Les retraitées et les retraités : ni privilégiés ni assistés !

La pension du retraité n'est pas une allocation sociale ni une variable d'ajustement mais un droit acquis par le travail.

**La Loi de Finances ainsi que la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2018 sont votées, elles organisent des cadeaux fiscaux à l'égard d'une minorité et des mesures de rigueur à l'égard du plus grand nombre, dont les personnes retraitées.** Fin janvier, de nombreuses personnes retraitées ont fait le constat d'une baisse de leur pension en découvrant les chiffres portés sur leurs virements bancaires. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la CSG a augmenté de 1,7 point. Une augmentation de 25 %, pour la plupart des retraités, provoquant une **baisse nette des pensions de plusieurs centaines d'euros par an.** Quelques exemples de baisses de pensions :

- Un couple de retraités, Anne, ancienne infirmière en hôpital avec 970 € de pension, et Jean, ancien employé municipal avec 1010 €, tous deux en dessous du seuil de pauvreté, **perdent ensemble 34 € par mois et 408 € par an.**

- Avec une pension de 2000 € par mois, Jean- Pierre perd, rien que pour sa retraite complémentaire, **plus de 200 € par an.**

- Annie perçoit 1 120 € de pension, elle croyait être à l'abri sauf que son mari perçoit 2 500 €. **Elle va payer** car elle avait oublié que c'était en lien avec le revenu fiscal de référence qui tient compte des revenus de la famille.

- Michel, instituteur retraité avec 2 058 € de pension **perd 35 € par mois et 420 € sur une année.**

Nous avons connu les blocages des pensions, des sous indexations, jamais une telle amputation !



**Pour les retraités et retraitées,  
nouvelle coupe sur les pensions  
au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**Dans toute la France, en manifestant le 15 mars, vous montrerez au gouvernement votre refus total de tels choix budgétaires.**

**Le 15 mars 2018 Journée Nationale d'Action  
Manifestation à Évreux à 10h30  
pré du Bel Ebat**

**Vous ne voulez pas en rester-là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**  
Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Âge : \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
Entreprise (nom et adresse) : \_\_\_\_\_

Bulletin à renvoyer à : USR CGT Eure – 17Ter, rue de la Côte Blanche – BP533 – 27000 Evreux Cedex  
Téléphone : 02 32 26 01 90 – Mail : [cgteure@orange.fr](mailto:cgteure@orange.fr) – Site internet : [cgt27.fr](http://cgt27.fr)



1.7% de CSG

**c'est 25 milliards d'€**

Suppression de l'ISF et diminution  
de la taxe des entreprises de 33 à  
28%

**c'est aussi 25 milliards d'€**

**J'exige la revalorisation des pensions  
dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018**